

FLASH INFO

La chasse est attaquée de toute part

Issy-les-Moulineaux le 11 septembre 2020

Aujourd'hui, la chasse est attaquée de toute part, de façon simultanée et fait face à quatre menaces.

Tout d'abord, comme vous le savez, notre Ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, a fait pencher la balance pour que le quota de chasse à la glu soit à zéro pour cette année.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a examiné jeudi après-midi le référé suspension déposé par la LPO et ONE VOICE contre l'arrêté ministériel du 27 août 2020 ayant autorisé la chasse de la tourterelle des bois.

Le Conseil d'Etat n'a pas caché son agacement vis-à-vis du Ministère de la Transition Ecologique (MTES), qui, malgré plusieurs injonctions, n'avait toujours rien répliqué pour défendre l'arrêté de l'année dernière attaqué sur le fond ni mis en place un plan de gestion national.

La décision devrait intervenir ce soir ou demain matin mais nous n'avons aucune illusion quant au résultat quand on voit l'absence de défense du ministère.

Nous vous préviendrons quand la décision sera prise et il faudra avertir vos chasseurs dans le cas d'une suspension de la chasse.

Après la glu et la tourterelle des bois, nous venons d'apprendre que les arrêtés d'ouverture des chasses aux pentes, matoles et tenderies (départements 64, 40, 33, 47 et 08) signés par le gouvernement sont également attaqués en référé par ONE VOICE et devraient donc passer prochainement au Conseil d'Etat.

Si le ministère défend aussi bien ces arrêtés que celui sur la tourterelle, nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles déconvenues.

En parallèle, les attaques viennent aussi de l'Europe où la commission à l'environnement est clairement en opposition avec nos chasses traditionnelles comme l'a confirmé un entretien mercredi après-midi avec le Commissaire européen à l'environnement, Virginijus Sinkevičius.

FLASH INFO

La France risque donc d'être condamnée et traduite devant la Cour de justice de l'Union européenne avec un impact sur nos chasses traditionnelles y compris les palombières.

Troisième attaque dont vous avez pu mesurer le risque, le RIP qui continue à prospérer avec 140 parlementaires qui l'ont signé.

Enfin, Cédric Villani, avec quatre autres signataires, a regroupé l'ensemble de mesures du RIP dans une proposition de loi. Il y a ajouté l'interdiction de la chasse aux chiens courants.

Nous avons appris hier que cette proposition de loi passe en commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale le 1^{er} octobre 2020 et sera suivi d'un débat dans l'hémicycle le 8 octobre 2020.

Dans cette adversité, il est nécessaire de rester unis et de nous mobiliser pour faire front pour que vive la chasse française !

Bien à vous en Saint Hubert.